



Ville de Saint-Laurent-du-Maroni

Sèves de Guyane

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 MAI 2011

L'an deux Mille onze, le Mardi trois Mai, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le **29 Avril 2011**.

PRESENTS : M. Léon BERTRAND, Maire -Mme. Sophie CHARLES - M. Philippe JOAN
Mme. Agnès BARDURY - M. Laurent ADELAAR – Mme. Yvonne VELAYOUDON Mme.
Bénédicte FJEKE - M. Franck THOMAS - M. Sylvio VAN DER PIJL - M. David
CHEMINEL - Melle. Lyvie CLAUDE Mme. Josette LO-A-TJON - M. Gilbert SAINTE-
LUCE - Mme. Cécile ALFRED - M. Michel VERDAN - Mme. Hélène PERRET -M. Bernard
SELLIER - Mme. Edmonde MARTIN – M. Jocelyn MADELEINE – M. Jean GONTRAND
M. Serge-Aimé SAINT-AUDE - M. Jean-Paul RANDOLPH - M. Jean-Elie PANELLE – M.
Alain PANELLE -

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. Roland JOSEPH à M. Franck
THOMAS – M. Patrick ARMEDE à M. Philippe JOAN -

ABSENTS EXCUSES : Mme. Diana JOJE-PANSA – Melle Jessie BERTRAND - Mme
Daniéla STOMP – M. Bernard BRIEU - M. Germain BALMOKOUN -

ABSENTS NON EXCUSES : Melle. Malaïka ADAM – Melle Ruth SIMON -

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Edmonde MARTIN est
désignée à l'unanimité pour exercer les fonctions de Secrétaire de Séance.

Ouverture de la séance par **Monsieur le Maire** qui souhaite la bienvenue aux élus à cette
réunion du Conseil Municipal.

Avant de poursuivre, Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de l'absence de quorum lors de
la séance du 29 Avril 2011 et conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des
Collectivités Territoriales et selon les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12, le
Conseil est à nouveau convoqué.

Puis, il demande à Monsieur le Directeur Général de procéder à l'appel des Conseillers
Municipaux. Il constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut donc valablement
délibérer.

Avant de continuer, **Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal l'autorisation d'introduire deux nouveaux points à l'ordre du jour :

- 1°) Marché des producteurs
- 2°) Actualisation de la redevance d'assainissement

En revanche, il demande au Conseil d'enlever les points N° 5,6,7 et 8 car la Commission d'Appel d'Offres qui était prévue la semaine dernière, n'a pu se tenir et par conséquent, on ne peut pas valider ces points. Nous les ferons passer à la prochaine séance du Conseil Municipal qui est prévue le 23 Mai prochain.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES 14 ET 28 MARS 2011 :

Monsieur le Maire soumet pour approbation le procès-verbal de la séance du 14 Mars 2011.

Il demande s'il y a des observations à formuler.

Intervention de **Monsieur Jean-Elie PANELLE** : « Monsieur le Maire, j'en profite puisque nous sommes maintenant en séance pour formuler l'observation que j'ai faite la semaine dernière. Le collègue Philippe JOAN qui présidait la séance me disait qu'il n'apporterait de réponse aujourd'hui et qu'il ne pouvait pas répondre vendredi dernier. Il s'agit bien entendu du manque de quorum de vendredi dernier alors même que vous avez une majorité écrasante et que le vote du budget est un acte important de l'exercice, je ne pouvais que regretter qu'on ait pu tenir séance à cause d'un manque de quorum pour le vote du budget.

Ceci étant dit, je demande qu'à la page 26 du PV paragraphe 5, alinéa 7 que l'on porte une rectification et qu'on mette à la place de « redynamiser politiquement » : redynamiser économiquement ».

Monsieur le Maire s'adresse à l'administration et demande si c'est bien cela que vous avez entendu sur la bande.

L'administration répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire dit : « Monsieur PANELLE : Les séances de validation du PV, ne sont pas des séances pour redire ce qu'on n'a pas dit. On vérifie ce que nous avons dit si c'est bien ça ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Quand on s'exprime, on peut prononcer un mot qu'on n'a pas souhaité dire, je dis qu'il s'agit du mot économiquement, je fais quand même cette observation, maintenant si vous ne voulez pas ... ? ».

Monsieur le Maire : « Nous allons la mentionner au PV mais je dis qu'une adoption de PV, c'est pour vérifier ce que nous avons dit. Si vous avez dit noir, on ne peut pas dire blanc après ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Mais moi à ce stade, je ne peux pas vérifier ce qui a été enregistré. Moi, je dis que c'est « économiquement ».

Monsieur le Maire dit : « On mentionnera au PV que Monsieur Jean-Elie PANELLE dit qu'il a prononcé le mot « économiquement » mais il dit aussi qu'il n'est pas sûr ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE répète: « C'est économiquement, maintenant, je ne peux pas vérifier car je n'ai pas de bande d'enregistrement et vous me dites que c'est politiquement qui a été prononcé ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations.

Monsieur Jean-Elie PANELLE intervient : « A la page 29, sur l'intervention de Monsieur Alain PANELLE, je vois indiquer l'ancienne souscription nationale et je crois qu'il a dit « lancer la souscription nationale » c'est ce qui a été dit ici ».

Monsieur le Maire dit : « Je crois que tout le monde est assez intelligent pour voir qu'il s'agit d'une faute de frappe ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE dit : « On est intelligent aussi pour peut être penser que c'était également « économiquement ».

Monsieur le Maire répond : « Il s'agit d'un problème de fond mais là, il s'agit d'un problème de forme. Nous allons bien entendu rectifier cette erreur ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations.

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix le procès-verbal de la séance du 14 Mars 2011 avec les modifications à apporter.

Pas d'opposition ni d'abstention, le procès-verbal de la séance du 14 Mars 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet pour approbation le procès-verbal de la séance du 28 Mars 2011 et demande s'il y a des observations à formuler.

Intervention de **Monsieur Bernard SELLIER** : « Au milieu de la page 29, je suppose qu'il s'agit d'une coquille mais il faut faire très attention pour la rédaction de la délibération et vérifier dans le nouveau lotissement SEMSAMAR de Saint-Louis que le nom donné à la rue est bien celui de Monsieur Joseph SOOAMBAR. Nous avons eu une longue discussion, une première erreur c'était glissée avec le nom de Claude SOOAMBAR alors qu'il s'agit du nom du père qui est Joseph SOOAMBAR donc il faudrait surtout que sur la délibération le nom soit exact ».

Monsieur le Maire demande si cela a été fait.

L'administration répond : « Que l'erreur a été rectifiée lors de la rédaction de la délibération ».

Monsieur le Maire dit : « De toutes façons, tout ce qui est dit ici ce soir, participe aussi à l'authenticité du procès-verbal ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques.

Intervention de **Monsieur Bernard SELLIER** : « Il me semble que c'est Floriane HAINAUT qui fait cette remarque qui me semble justifiée : Il s'agit pour l'instant d'une voie privée. Elle n'a pas encore été classée dans le domaine public donc il faudrait aussi que dans la délibération ça soit le bon objectif ».

Monsieur le Maire demande si la délibération a déjà été rédigée ?

Monsieur Bernard SELLIER dit qu'il est mentionné que le Conseil Municipal approuve les noms pour dénommer les voies publiques desservant l'opération de la SEMSAMAR à Saint-Louis mais le classement n'est pas encore intervenu donc c'est toujours une voie privée. C'est moins important mais autant dire les choses comme elles sont ».

Monsieur le Maire dit : « En même temps, je pense qu'on peut le laisser comme ça, car on pourrait aussi nous demander pourquoi aussi vous donnez des noms à des voies privées ».

Madame Floriane HAINAUT indique : « C'est une obligation, même les voies privées ».

Monsieur le Maire dit : « Donc, nous tiendrons compte de cela de façon à pouvoir rectifier à un moment donné quand cela sera nécessaire ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations.

Pas d'observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce procès-verbal de la séance du 28 Mars 2011.

Pas d'opposition. A noter une abstention celle de Monsieur Jean-Elie PANELLE.

Le procès-verbal de la séance du 28 Mars 2011 est donc adopté à l'unanimité.

Juste avant de poursuivre l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** s'adresse à Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Vous le savez bien Monsieur PANELLE, sans rentrer dans la polémique, pour un Conseil Municipal qui a l'habitude de se réunir une douzaine de fois dans l'année c'est-à-dire au moins une fois par mois dans l'année, même quatorze fois, c'était en 2009, si un jour on n'a pas de quorum, ce n'est pas la mer à boire. Surtout, lorsqu'on sait qu'à ce moment là beaucoup d'entre nous n'étaient pas là tout simplement ce n'est pas pour se vautrer à la maison mais c'est parce que chacun, chacune avait des missions d'un côté comme de l'autre. Par conséquent, je pense qu'il y a des choses beaucoup plus importantes à mettre en avant plutôt que de dénoncer ce genre de chose. Voilà, ce que j'avais à dire ».

Avant de poursuivre, **Monsieur le Maire** demande quelques explications à Madame Catherine PONS, Directeur Financier concernant les documents budgétaires qui seront présentés.

Madame Catherine PONS précise : « On peut passer la délibération sur le Compte Administratif car elle est nécessaire au vote du budget puisqu'on reprend le résultat. Ensuite, il faudra passer la délibération sur la taxe d'assainissement puisque le budget intègre la proposition de la nouvelle taxe en fonction de ce qui sera délibéré, puis nous pourrons faire la projection sur les deux budgets 2011 de la ville ».

Sur interrogation du Maire, **Madame PONS** indique qu'elle n'a pas de graphique à présenter sur les deux premiers points. Les graphiques concernent uniquement les budgets de ville ».

Monsieur le Maire dit : « Parmi les deux points que je vous ai demandés d'introduire à l'ordre du jour, il y a un point qui doit logiquement passer avant le vote du Budget Annexe Eau et Assainissement, il s'agit de l'actualisation de la redevance d'assainissement. Je vous prie de bien vouloir m'excuser et je propose que nous puissions d'abord engager la lecture de ce rapport qui conditionne effectivement le reste ».

1°) ACTUALISATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle, que depuis de nombreuses années, la redevance pour l'assainissement est fixée à 0,05 euros/m³. Il précise à titre de comparaison, que la redevance pour l'eau potable s'élève à 0,46 euros/m³.

Les recettes générées par ces 2 redevances sont actuellement les suivantes :

- Eau potable, 4 685 abonnés et 1 000 000 m ³	460 000,00 €
- Assainissement, 3 271 abonnés et 685 000 m ³	38 000,00 €

Monsieur le Maire rappelle également que la Commune doit justifier d'une capacité suffisante d'autofinancement, afin de permettre la mobilisation des crédits nécessaires à la réalisation des travaux d'assainissement tels que la Station d'épuration ainsi que divers travaux urgents de réparation.

Dans cette perspective, la Commission des Finances réunie le 18 avril 2011, a accepté le principe d'un relèvement à 0,15 euros/m³ de la redevance d'assainissement, qui permettrait d'augmenter la recette de 117 000,00 euros, tout en limitant l'impact pour l'abonné (12 € par semestre pour une consommation moyenne de 120 m³ par semestre).

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUGMENTER** la redevance d'assainissement et de la porter à 0,15 euros/ m³
- **D'INSCRIRE** la recette au budget annexe Eau et Assainissement de la Ville.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Bernard SELLIER qui a sa délégation dans ce domaine d'apporter quelques explications.

Monsieur Bernard SELLIER précise : « Depuis plusieurs années, on avait ébauché cette discussion, la redevance d'assainissement était à un tarif extrêmement bas, très ancien aussi par rapport à la redevance eau potable. Nous avons actuellement en cours les études pour la station d'épuration, il y aura des travaux notamment un réseau d'environ 90 km de long où il y a régulièrement des interventions qui relèvent tantôt du fermier en l'occurrence la SGDE tantôt directement de la Mairie donc il est bon et c'est quand même un budget spécialisé qu'il y ait des recettes provenant de l'assainissement.

Donc la proposition qui a été faite est différente de ce que j'avais moi-même proposé au départ mais c'est cela la démocratie et c'est ça les compromis, elle vise à augmenter cette année de 10 centimes la redevance d'assainissement. On peut également préciser qu'actuellement à Kourou qui vient de faire une station d'épuration et développe son réseau, la redevance est de 0,45€ et risque de passer à 0,85 € et dans d'autres communes comparables comme Matoury et Cayenne, la redevance est de 0,25 €. Donc, je crois que passer de 5 centimes à 15 centimes, c'est malgré tout raisonnable, le rapport montre aussi que c'est très supportable puisque pour l'abonné moyen, cela fait deux (2) euros par mois si la décision est prise ce soir. Dans le rapport, simplement, je voulais préciser que les 700 000 euros généreront non pas 170 000 € mais 70 000 ou 80 000 euros cela dépend de la consommation, les réseaux se développent bien sûr, et chacun consomme de plus en plus.

Donc la recette supplémentaire sera disons de 80 000 € et au budget il est proposé un chiffre qui intègre l'ancienne recette ce qui fait un chiffre total de 117 000 €. Donc dans ce rapport, il y a une erreur, il s'agit bien de 117 000 € au lieu de 170 000 €. La recette pourrait tripler puisque la redevance triplerait, elle passerait de 38 000 € à 117 000 €, ça n'est pas précis mais on le verra au niveau du compte administratif dans un peu moins d'un an ».

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Je n'ai pas de question, j'ai une proposition de principe parce que, une fois de plus c'est le consommateur qui devra faire l'effort, or, jusqu'à présent seul, le contribuable à travers les investissements importants que fait la collectivité ou encore les redevances, fait des efforts. Or, le fermier pourrait bien de temps en temps faire aussi un geste. Moi, je suis opposé à l'augmentation de la redevance ».

Monsieur Bernard SELLIER explique : « Dans le rapport, il est fait une allusion, bien sûr, et je l'ai fait aussi dans mon propos aux investissements qui après génèrent des dépenses de fonctionnement mais ces deux redevances d'assainissement n'alimentent au départ que le budget de fonctionnement après, il peut y avoir un petit transfert s'il y a un excédent vers l'investissement mais les investissements sont traditionnellement financés par la Mairie avec peu ou prou de subvention de l'Etat, de l'Europe etc...

Donc le principe de ces budgets annexes qui existent depuis longtemps ce n'est pas le contribuable mais ce sont les usagers à travers les services rendus qui peuvent assurer les recettes. C'est comme quand on emprunte l'autoroute, on paye directement son service mais cela ne concerne malgré tout que la section de fonctionnement qui évidemment est à un niveau bien moins élevé que la section d'investissement ».

Monsieur le Maire dit : « D'abord c'est l'usager, c'est-à-dire que c'est celui qui utilise qui paye, deuxièmement, cela fait combien de temps que nous n'y avons pas touché ? »

Monsieur Bernard SELLIER répond plus de vingt ans.

Monsieur le Maire demande : « Est-ce qu'on peut avoir une idée des taxes qui sont payées peut être à la Commune de Matoury ou de Cayenne ? ».

Monsieur Bernard SELLIER répond : « Matoury et Cayenne sont actuellement à 25 centimes, je ne sais pas si elles envisagent d'augmenter. Par contre, Kourou est déjà à 45 centimes et envisage de passer à 85 centimes et nous, nous envisageons de passer de 5 à 15 centimes ».

Monsieur le Maire dit : « Je crois que cela efface tout commentaire ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations?.

Intervention de **Monsieur Alain PANELLE** : « Juste pour dire à Monsieur SELLIER, est-ce que cette coquille sera corrigée ? Cette augmentation, avez-vous prévu d'en faire d'autres pour les années futures compte tenu de la démographie et de l'expansion de la Ville de Saint-Laurent ? ».

Monsieur Bernard SELLIER répond par l'affirmative et dit : « A titre individuel, c'est vraiment une personne sur 33 qui parle, je pense depuis un certain temps, j'avais dit qu'il faudra franchir une autre marche, le Conseil Municipal sera évidemment souverain comme toujours. Il n'est pas bon et on a dit pourquoi que la redevance d'assainissement soit à un niveau tellement inférieur à celle de l'eau potable qui est, elle dans la moyenne départementale maintenant c'est une question qui se posera à l'avenir. C'est vrai que l'on sera aidé aussi par de nombreuses constructions en cours qui sont sur le réseau collectif d'assainissement. Donc s'il y a 600 logements livrés cette année à Saint-Laurent, il y aura aussi 600 abonnés en plus donc des recettes supplémentaires de toutes façons ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE demande : « Comment expliquer qu'il y ait si peu d'abonnés puisqu'on est quand même aujourd'hui, une ville de 40 000 habitants ? ».

Monsieur Bernard SELLIER précise : « Le réseau d'assainissement est moins étendu que le réseau d'eau potable par exemple sur la route de Saint-Jean, il s'arrête au niveau des rivages et sur la route de Paul ISNARD, il s'arrête un peu avant l'entreprise VILLERONCE alors que les conduites d'eau potable pour des raisons historiques anciennes, c'est l'eau potable qu'on met en premier sont de l'ordre, je crois de 220 km.

Nous avons ce que j'appelle moi des demi rues ou des tiers de rues au centre ville, je crois qu'il en reste cinq où il n'y a pas actuellement de réseaux, il faudrait que ça soit une priorité compte tenu de nos revenus dans les prochaines années. C'est un peu aberrant qu'au centre ville qu'il n'y ait pas partout l'assainissement collectif mais c'est faute de moyens financiers pour l'instant ».

Pas d'autres questions, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Une opposition, celle de Monsieur Jean-Elie PANELLE. Pas d'abstentions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité DECIDE :

- **D'AUGMENTER** la redevance d'assainissement et de la porter à 0,15 euros/ m³
- **D'INSCRIRE** la recette au budget annexe Eau et Assainissement de la Ville.

2°) COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif du BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT pour l'année 2010 fait apparaître en résultat de clôture, un déficit d'investissement d'un montant de **824 438,55 €** et un excédent de fonctionnement d'un montant de **513 940,65 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture des besoins de financement dégagés par la section d'investissement.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'AFFECTER** la totalité de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **513 940,65 €** au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés – Recettes d'Investissement pour couvrir en priorité, une partie du déficit d'investissement d'un montant de **824 438,55 €**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Pas d'opposition mais une abstention, celle de Monsieur Jean-Elie PANELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **D'AFFECTER** la totalité de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **513 940,65 €** au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés – Recettes

d'Investissement - pour couvrir en priorité, une partie du déficit d'investissement d'un montant de **824 438,55 €**

Monsieur le Maire indique que pour plus de transparence et de clarté, j'ai souhaité comme nous le faisons depuis quelque temps, qu'il y ait une projection qui soit beaucoup plus efficace et beaucoup plus claire afin d'aborder le Budget Primitif 2011 – Ville ainsi que le Budget Annexe eau et assainissement puis on poursuivra avec la question des taxes locales.

Explications de **Madame Catherine PONS**, Directeur Financier : « Vous avez reçu un rapport détaillé sur l'évolution des déficits et sur l'évolution en investissement par service et en fonctionnement par grands chapitres budgétaires avec ce qui est particulièrement marquant au niveau de chacun des chapitres. Nous allons commencer par la lecture du rapport de présentation et ensuite il y aura une série de graphiques que je commenterai qui viendront eux-mêmes compléter le rapport ».

Madame Catherine PONS donne lecture du rapport de présentation du Budget Primitif 2011 :

Le Budget Primitif 2011 est présenté au vote du Conseil Municipal en déséquilibre pour la troisième année consécutive.

Bien que les inscriptions budgétaires proposées pour la gestion courante et quotidienne de la commune progressent peu, voire stagne ou baissent pour certains postes, la reprise des déficits antérieurs et les dépenses nouvelles liées à la progression de la démographie grèvent très fortement l'équilibre budgétaire.

■ Rappel des prévisions d'évolution du déficit préconisées par la Chambre Régionale des Comptes

EN 2009

PREVISIONS DE L'EVOLUTION DES DEFICITS PRECONISES PAR LA CRC

2009	2010	2011	2012	2013
16,1	10,5	7	3,5	0

EN 2010

RECTIFICATION DES PREVISIONS DE L'EVOLUTION DES DEFICITS PRECONISES PAR LA CRC

2010	2011	2012	2013
13,8	9	4,5	0

■ Comparaison des déficits votés, des déficits actés par la CRC et des déficits réalisés

ANNEE	VILLE			CRC			Déficits constatés au CA		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
2009	10 595 147	19 050 785	29 645 932	4 474 774	11 660 222	16 134 996	870 247	8 591 052	9 461 299
2010	3 222 850	11 724 393	14 947 243	3 622 849	10 179 197	13 802 046	1 835 780	9 888 258	11 724 038
2011	5 377 306	11 383 296	16 760 602						

La CRC avait, en 2010, revu à la hausse le montant du déficit (13,8 millions d'euros au lieu de **10,5** millions d'euros) et le déficit constaté au Compte administratif s'établit à **11,7** millions d'euros.

Il convient de préciser à ce stade que le budget primitif 2011 doit impérativement intégrer le déficit de l'année 2010 soit **11,7** millions d'euros ce qui, d'évidence, ne peut permettre l'équilibre budgétaire.

Les propositions de crédits budgétaires ont été élaborées avec le plus grand soin, en connaissance de la situation financière de la commune (commissions « budget et stratégie financière » des 11 et 18 Avril), mais le budget primitif 2011 accuse néanmoins, un déficit total de **16 760 517,24 €** incompressible qui permet d'assurer un service public minimum garant de la cohésion sociale. Une plus forte réduction de nos dépenses engendrerait des situations graves et entrainerait irrémédiablement des coûts supplémentaires.

■ Evolution du budget primitif 2011

➤ INVESTISSEMENT – Dépenses

Le détail des opérations d'investissement proposées figurent dans le tableau joint. Outre les opérations qui se poursuivent, de nouvelles opérations ont été proposées telles que :

Finances

Le montant de remboursement du capital reste inchangé (1 500 000 €)

Techniques

Bâtiments communaux : travaux de mise aux normes pour 200 000 €

Rue Milien : Eclairage public pour 200 000 €

Fatima : Eclairage public pour 200 000 €

Hauts de Balaté : Route d'accès pour 700 000 € (1^{ère} tranche).

Voirie : Acquisition tracteur et épareuse pour 100 000 €

Matériel de transport : marché d'acquisition de véhicules passé en 2010 et un camion.

Crit

Réalisation de cyber bases dans 3 écoles (opération financée depuis 2009).

Scolaire

Poursuite des constructions d'écoles (Saint-Jean, Paul Castaing, Laure Polus) et des actions relatives aux crédits obtenus dans le cadre de la Dotation spécifique scolaire.

Patrimoine

Poursuite de l'aménagement et la restauration des cases pour 1 698 000 €

Bibliothèque

Paielement du bibliobus (subvention perçue en décembre 2009).

Sports

Etudes pour 250 000 €(2 tribunes stade et gymnase – éclairage du stade – piste synthétique)

Travaux aux abords du gymnase pour 186 000 €

Divers travaux sur terrains de proximité pour 64 000 €

Etat-civil

Acquisition du mobilier pour les nouveaux bureaux pour 30 000 €

Police

Travaux d'aménagement pour 150 000 €

Diverses acquisitions (véhicules, armes) pour 79 600 €

Urbanisme

Poursuite des études sur la ZPPAUP-AVAP et PLU pour 100 000 €

➤ INVESTISSEMENT – Recettes

Il convient de rappeler que les constructions scolaires qui figurent sur l'état sont financées à cent pour cent.

Le montant des amendes de police a sensiblement augmenté (2009 : 29 220 €- 2010 : 33 600 €- 2011 : 75 680 €)

Le reste des subventions représente des soldes à percevoir sur des opérations en cours de réalisation ou déjà finalisées

FONCTIONNEMENT – Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général

BP 2010 : 5 826 736 €

BP 2011 : 6 139 720 €

Soit une augmentation de 5,37 %

Les principales augmentations concernent :

- Prestations de services : + 175 000 € (en 2010 : 1 542 885 € prévus – 1 756 004 € réalisés)
- Frais d'actes et de contentieux pour 190 000 € (compensés par une recette)

Chapitre 012 – Charges de personnel

BP 2010 : 18 639 400 €

BP 2011 : 17 931 995 €

Soit une diminution de 3,79 %

Chapitre 65 – Charges de gestion courante

BP 2010 : 3 621 800 €

BP 2011 : 3 445 200 €

Soit une diminution de 4,88 % due essentiellement au paiement de la contribution au SDIS en 2010 comportant une année et demie.

Chapitre 66 – Charges financières

BP 2010 : 550 000 €

BP 2011 : 500 000 €

Soit une diminution de 10,00 %

Compte tenu de notre situation financière aucun emprunt n'a été réalisé ces dernières années. De ce fait la dette de la commune diminue.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

BP 2010 : 340 000 €

BP 2011 : 170 000 €

Soit une diminution de 50,00 % due principalement à la quasi disparition des dettes anciennes.

➤ **FONCTIONNEMENT – Recettes**

Chapitre 013 – Atténuation des charges- (Remboursement emplois aides)

BP 2010 : 900 000 €€

BP 2011 : 1 131 000 €

Soit une augmentation de 25,66 %

Chapitre 70 – Produits des services

BP 2010 : 550 000 €

BP 2011 : 763 920 €

Soit une augmentation de 18,90 % qui correspond à la compensation de la dépense relative aux frais d'actes et de contentieux.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

BP 2010 : 17 686 049 €

BP 2011 : 17 478 611 €

Les prévisions des contributions directes et de la taxe sur les carburants avaient été volontairement surévaluées en 2010. Les montants 2011 ont été tous deux notifiés.

Chapitre 74 – Dotations et participations

BP 2010 : 7 999 031 €

BP 2011 : 8 472 383 €

Soit une augmentation de 5,92 %

La dotation globale forfaitaire augmente de 175 979 €

La dotation de solidarité rurale 1^{ère} fraction augmente de 264 063 €

Les autres dotations ou participations restent au même niveau.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

BP 2010 : 161 000 €

BP 2011 : 151 000 €

La légère diminution est provoquée par la vente, à la BFC, du bâtiment jusqu'alors loué.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

BP 2010 : 122 500 €

BP 2011 : 37 500 €

La baisse des inscriptions budgétaires s'explique par le fait que les ventes ou les achats immobiliers ne sont plus imputés sur ce chapitre.

Madame PONS poursuit en disant : « On a repris sur un graphique en histogramme l'évolution 2011/2010. On voit que les dépenses de fonctionnement obligatoires augmentent un peu, les dépenses de personnel baissent légèrement et les dépenses de fonctionnement courantes restent stables. L'augmentation importante est due principalement à la reprise du déficit de l'année dernière.

Dans les tableaux suivants, afin que vous ayez une idée de l'évolution par rapport au débat d'orientations budgétaires, où l'on avait présenté l'évolution des services au niveau des services opérationnels, des services fonctionnels et des services publics. Nous avons fait une comparaison de l'évolution 2009-2010-2011 pour les mêmes services. On a sorti la masse salariale pour être cohérent, car elle n'impacte pas correctement les services, elle le sera pour les prochaines années, puisque nous avons un logiciel qui nous le permet depuis la fin de l'année dernière, mais en intégrant l'année 2009, on ne pouvait pas procéder à une comparaison sérieuse. Nous avons donc sorti la masse salariale pour avoir des données tout à fait comparables.

On peut voir effectivement que la masse salariale a un peu augmenté en 2010 et qu'elle baisse en 2011. Au niveau des services fonctionnels, ça augmente un petit peu, au niveau des services opérationnels également et au niveau des services publics, ça baisse très légèrement.

On peut voir également sur ce graphique par nature de recettes, les principales recettes. Sur 28 millions, de recettes qui sont inscrites, vous en avez quatre principales qui sont : les contributions directes c'est-à-dire les impôts. Cette année nous allons percevoir, puisque ça été notifié et si les taux restent inchangés, une recette de 3 604 109 € La taxe sur les carburants, le montant nous a été notifié cette année et est de 1 841 502 €, l'octroi de Mer par contre c'est une prévision, on a perçu un peu moins de 11 M€ au compte administratif 2010. Nous espérons une légère progression, nous sommes restés sur le même montant que 2010. Dotation globale de fonctionnement, c'est pareil, on a l'évolution précise et la notification, on sait que l'augmentation et les chiffres sont tout à fait corrects. Pour les autres recettes, nous avons de légères augmentations dues principalement à des subventions et à des participations et enfin l'augmentation de remboursement des emplois aidés.

Dans ce tableau, nous avons repris les déficits que je vous indiquais tout à l'heure, les prévisions 2009 de la CRC, les rectifications de prévisions 2009 et puis les déficits constatés au compte administratif 2009 et au compte administratif 2010 puisqu'il a été voté et la prévision de déficit du budget primitif 2011. Sur le graphique qui figure en dessous,

vous avez la proposition en vert, la première proposition de la CRC, en orange, la deuxième proposition de la CRC à l'issue du compte administratif 2009 et du budget primitif 2010 avec toujours la même persistance de retour à l'équilibre en 2013.

Ensuite, la courbe qui représente le déficit de la ville 9 460 000 € au CA 2009 et 11 072 000 € au CA 2010. En 2009, le déficit était très inférieur par rapport à la prévision. Cette différence provient en partie des dettes qui ont été très légèrement décalées sur l'année 2010 mais elle émane principalement de la taxe sur l'octroi de mer qui avait fortement augmenté en 2009 pour laquelle nous n'avons pas reçu de notification. Nous avons eu 6 millions d'euros d'augmentation d'octroi de mer en milieu d'année.

L'octroi de mer a augmenté par effet mécanique uniquement puisque c'est en 2009 que nous avons intégré l'augmentation de la population et sommes passés de 19 000 habitants à 35 000 habitants.

Dans le tableau suivant, vous avez ici l'évolution en investissement, en fonctionnement et en budget total. Ce graphique vous montre sur 2009 – 2010 – 2011, en gris foncé, la proposition de la ville, ce qui a été retenu par la CRC en orange et ce qu'on a réalisé.

Ce qui est intéressant de voir, c'est le budget total. On voit notamment qu'en 2009, c'est là que le Conseil Municipal a fait état de tous les besoins de la collectivité. On avait mis aussi bien en fonctionnement qu'en investissement pour l'entretien de la collectivité, de la voirie notamment et la mise en sécurité de bâtiments des montants importants qui avaient été réduits par la suite parce que non réalisables sur une année.

En 2010, on voit déjà que les données se resserrent plus et que la proposition de la collectivité en 2010 a été faiblement baissée en fonctionnement par la CRC et a réalisé pratiquement la totalité de ce qui a été prévu par la CRC. Sur l'investissement, c'est mécanique, il y a eu une augmentation puisque la CRC a supprimé le prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Cela est un peu technique mais en tous cas, nous n'avons pas enlevé de projets de construction et de réhabilitation.

Sur ce graphique, on voit mieux au niveau des comparaisons des budgets, les déficits et d'où ils proviennent. Vous avez dans les deux premiers pavés de gauche, l'investissement en 2010 et en 2011. En 2010, on avait prévu 3 222 000 € de déficit, en 2011, on prévoit 5 377 000 € alors qu'on a vu en fonctionnement que le déficit diminue. Nous avons vu aussi que le déficit total augmente mais uniquement par l'effet mécanique de l'augmentation des projets d'investissement.

Ce n'est donc pas le fonctionnement qui a une incidence majeure sur le déficit de la collectivité, ce sont uniquement les projets d'investissement ».

Monsieur le Maire dit : « Voilà une présentation à la fois orale et aussi une présentation graphique. Je propose que nous regagnions nos places et nous allons d'abord rentrer dans le détail du budget primitif. Mais avant, il propose d'aborder tout de suite le budget annexe eau et assainissement ».

Madame PONS Catherine, Directeur Financier explique : « Le budget annexe eau et assainissement, en section d'investissement, est présenté en équilibre. Il s'établit en dépenses et en recettes d'investissement à 3 708 274,65 € Les dépenses concernent : Les dépenses incontournables, le solde d'exécution de la section d'investissement, (c'est la délibération que vous venez de voter). Il s'agit du déficit d'investissement du compte administratif qui est inscrit obligatoirement et prioritairement en section d'investissement pour un montant de 824 435,55 €

Ensuite, les dépenses incontournables sont celles relatives au pôle épuratoire c'est-à-dire la STEP, les études et la maîtrise d'œuvre pour 793 986,10 € Les inscriptions budgétaires sont précises puisqu'il y a des marchés et c'est une opération qui est en cours de réalisation bien entendu. Puis, la fin du déplacement du réservoir et du captage pour 720 000 € c'est pareil, des marchés ont été passés, notifiés, on est en fin d'opération et en fin de paiement. Pour le reste, ce sont de nouvelles opérations qui ont été proposées et actées par les différentes commissions des Finances.

Il s'agit du remplacement de la canalisation rue Symphorien entre la RN1 et la rue du port pour 180 000 € Rue Symphorien toujours, entre la rue du port et la rue Thiers pour 140 000 € Remplacement de la canalisation avenue Christophe COLOMB entre Balaté et le carrefour du Lac Bleu pour 80 000 € raccordement du forage au Village Prospérité pour 20 000 € raccordement électrique puis l'étude de la création du réservoir de la rue Paul CASTAING. C'est un démarrage d'études puisqu'il y aura dans le projet d'adduction d'eau potable, plusieurs autres réservoirs qui devront être construits. Il y a également le solde de la mise en place des bornes fontaines qui ont été mises dans les villages cette année, la reprise des postes de relevage, certaines opérations sont financées et celles-ci en font partie. Le schéma directeur a été commencé l'année dernière et se poursuit et il y a pour 1205,00 € de restes à réaliser de l'année dernière.

Au niveau du financement, on a une subvention pour le captage de 150 000 € une autre de 1 814 144 € bien entendu ce sont des soldes puisque les subventions bien plus importantes avaient été obtenues de l'ordre de 5 200 000 € Pour le pôle épuratoire c'est pareil : 270 000 € Le Département nous octroie pour l'adduction d'eau potable 200 000 € et pour les postes de relevage 100 000 euros.

Pour les bornes fontaines, c'est également un solde de subvention à percevoir et le reste des recettes concernent des écritures comptables de dotations aux amortissements, (une recette qui provient de la section de fonctionnement), la recette de fonds de compensation de la TVA ainsi que l'excédent du compte administratif 2010 que vous avez voté tout à l'heure par délibération et qui est affecté ici pour équilibrer en priorité le déficit d'investissement. La section de fonctionnement est également équilibrée à 587 110 € Elle comporte le virement pour 53 082,00 € en section d'investissement, 200 000 € de remboursement de frais à la collectivité de rattachement, la dotation aux amortissements pour un montant de 334 028,00 € correspondent à l'addition de tous ces chiffres là, c'est une dépense obligatoire.

Toutes ces dépenses sont équilibrées par une surtaxe communale d'eau potable de 470 000 euros et une surtaxe communale d'assainissement de 117 110 euros. Cette dernière recette correspond à la délibération qui vous a été proposée juste avant. Comme le faisait remarquer Monsieur SELLIER, c'est ce chiffre de 117 110 € qui doit figurer sur la délibération puisque la recette précédente était de 38 000 €».

Monsieur le Maire remercie Madame Catherine PONS pour ces précisions et invite les élus à regagner leurs places.

3°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, le budget primitif 2011 – budget principal qui s'élève à :

➤ <u>Section d'investissement</u>		
▪ Dépenses	:	16 848 423,81 €
▪ Recettes	:	11 471 118,00 €
➤ <u>Section de fonctionnement</u>		
▪ Dépenses	:	39 417 625,43 €
▪ Recettes	:	28 034 414,00 €

Vu les orientations budgétaires 2011, l'analyse financière et les données financières de l'exécution budgétaire 2010 ;

Vu les différentes annexes du budget primitif 2011 ;

Vu le volume des crédits alloués pour le fonctionnement des services municipaux chapitre par chapitre ;

Vu les différentes recettes de fonctionnement et d'investissement prévues pour la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant qu'au cours du débat d'orientations budgétaires, le conseil municipal s'est déjà prononcé pour la présentation d'un budget contenu, tenant compte des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes ;

Il ressort que le budget primitif 2011 fait apparaître un déséquilibre de **5 377 305,81 €** en investissement et de **11 383 211,43 €** en fonctionnement pour l'année en cours, soit un déficit global de **16 760 517,24 €**

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- ✓ De **VOTER** le budget primitif 2011 au niveau :
 - Du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Du chapitre pour la section d'investissement

Monsieur le Maire indique : « Vous avez une double présentation du budget primitif de la ville, nous pouvons donc rentrer dans le détail si vous le souhaitez ».

Monsieur le Maire dit nous allons examiner d'abord la partie du budget général, la section de fonctionnement, la partie dépenses.

Intervention de **Monsieur Jean-Elie PANELLE** : « Monsieur le Maire et Chers Collègues, lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 14 Mars 2011, il a surtout été question d'actions que la Municipalité devait mener pour attirer l'attention du pouvoir central donc de l'Etat. Premièrement, je n'ai personnellement pas entendu parler de ces actions qui auraient dû être des coups d'éclat pour sensibiliser le gouvernement et manifestement à la lecture et à la présentation de ce budget primitif, il apparaît que votre dernier courrier adressé au Président de la République une fois de plus est resté sans réponse.

Puisqu'au lieu de réduire le déficit comme cela est préconisé, nous le creusons de façon considérable, au lieu d'être dans une fourchette entre 9 et 10 M€ nous sommes à plus de 16 000 000 € de déficit et donc nous le creusons et cela veut dire que la situation au lieu de s'améliorer, s'aggrave. Mais à la présentation, on voit bien aussi et c'est ainsi que Madame la Directrice des Affaires Financières a conclu que c'est un choix politique que vous faites de faire de l'affichage alors même que vous n'avez pas les moyens de vos ambitions puisque c'est au niveau de l'investissement que le déficit se creuse. Vous faites la preuve qu'au niveau de la section de fonctionnement que vous êtes capable de prendre des mesures pour réduire ce déficit. C'est un choix et forcément vous devez l'assumer.

Alors, il y a deux choses, doit-on comprendre qu'il y a entre le gouvernement de République et le Maire de Saint-Laurent que vous êtes, une crise de confiance puisque pendant deux ou trois exercices, vous nous aviez présenté cette stratégie qui consistait à faire des audits pour montrer les difficultés que traverse la ville, vous êtes même allé jusqu'à voter un budget en déficit, il y a de cela deux exercices et finalement vous n'avez aucune écoute de ce gouvernement, surtout aucune aide de ce gouvernement.

Moi ce que je voudrai vous demander c'est où vous voulez conduire la ville ? Parce que les déficits peuvent être réduits, vous en avez fait la preuve au niveau de la section de fonctionnement, où vous voulez conduire cette ville de Saint-Laurent-du-Maroni sachant que dans les préconisations, on envisageait un retour à l'équilibre en 2013. En 2011, nous passons déjà à plus de 16 M€ de déficit, quelle est donc la nouvelle échéance pour retrouver cet équilibre ? Voilà donc les questions que je souhaitai poser au cours de cette déclaration, merci ».

Monsieur le Maire dit : « Merci. Je rappelle que nous sommes à la section de fonctionnement partie dépenses, est ce qu'il y a d'autres observations ou déclarations à faire ? ».

Monsieur Jean-Paul RANDOLPH intervient : « Je voudrai savoir au niveau de la masse salariale, page 57, je vois qu'il y a des postes créés au niveau budgétaire mais l'effectif pourvu ne correspond pas, est-ce que cela ne fausse pas la masse salariale ?

Sur interrogation du Maire, **Monsieur Jean-Paul RANDOLPH** cite un exemple : Au niveau des attachés, il y a onze (11) au niveau effectif budgétaire et en effectif pourvu, il n'y a que trois (03) ».

Madame Catherine PONS : « Quand on parle d'effectif budgétaire, la masse salariale n'est pas prévue dans le budget. On est autorisé effectivement si onze (11) postes sont prévus, de recruter jusqu'à 11 postes. On ne pourra pas recruter un douzième attaché sans repasser devant le Conseil Municipal. On ne prévoit pas la masse salariale en fonction des postes ouverts, elle est prévue et calculée de façon très précise en prenant un mois type auquel on rajoute des embauches qui sont prévues par le Conseil Municipal, on déduit agent par agent, les départs à la retraite quand ils sont sur l'année, quand ils ont eu lieu l'année précédente et on intègre toutes ces incidences sur la masse salariale. Dans ce cas, ce sont des autorisations budgétaires qui sont données par le Conseil Municipal mais cela ne correspond pas à la masse salariale. Les postes pourvus correspondent à la masse salariale puisqu'ils sont effectivement occupés ».

Sur interrogation du Maire, Madame PONS précise : « On a juste la masse salariale en fonction des présents et des propositions qui ont été faites en cours d'année et des régularisations qui ont lieu l'année précédente et les recrutements ou les départs en retraite qui auront lieu cette année. Tout ceci est fait de façon très précise et très pointue ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Sur le budget de fonctionnement, on ne va pas revenir sur ce qu'on a déjà dit, simplement si l'administration centrale fait preuve de vraie indifférence, je ne suis pas le seul à le déplorer, l'origine des problèmes avait été quand même fort bien évoquée par Cécile ALFRED l'autre jour, c'était d'autres forces politiques qui dirigeaient l'Etat à ce moment là et bien entendu, les difficultés d'aujourd'hui sont la conséquence de cette indifférence et de ce laxisme et même de ce « droit de l'hommisme » que je dénonce de l'époque. Concernant le Budget de fonctionnement tel que nous l'exécutons depuis deux ans, c'est bien sûr révélateur des problèmes, bientôt 9000 enfants dans les écoles, 3500 de contribuables, partout ailleurs ce serait l'inverse mais nous sommes là pour gérer cette situation mais ce n'est pas facile. Je dirai que le déficit réel compte tenu du déficit passé qui est une forme d'endettement, il est de 1,5 M€ au niveau des prévisions de cette année, c'était 1,4 M€ l'année dernière.

Je dirai simplement et cela ne me réjouit pas parce que je sais que le déficit de cette année devient de la dette l'année prochaine, c'est de l'ordre de 5 % du budget. Je voudrais tout de même rappeler qu'effectivement, notre chère République Française depuis trente ans, prévoit et exécute des budgets en déficit et que ces dernières années avant la crise financière et là c'est un peu spécial, le déficit de l'Etat. Bien sûr, l'Etat peut présenter un budget en déficit mais pour l'exécuter, il emprunte à tout-va, le déficit très régulièrement a été de 15 %.

Donc comparons, 5 % à 15 % ça ne règle évidemment pas le problème. Moi, j'attends comme en 2009, les préconisations qu'on devra malgré tout suivre en partie. La Chambre Régionale des Comptes, je suis persuadé qu'il y aura soit un coup de rabot ou soit un écrêtement et qu'il faudra revoir dans le détail comment on fait pour que le déficit courant soit non pas de 1,5 M€ mais de 1,2 M€ ou de 1 M€, on sait très bien que cela ne peut aller très loin puisque les charges ne cessent d'augmenter et à un rythme supérieur à celui des recettes. Justement, pour les recettes, moi, je pense que comme l'année dernière, on aura une bonne surprise au niveau du carburant, le fait que le prix augmente, finalement c'est bon indirectement aussi pour les collectivités de base que sont les communes.

La réforme de la taxe professionnelle a en quelque sorte écarté les départements français de certaines recettes, je pense que pour les communes, il y aura malgré tout plus, en Guyane aussi, ainsi pour les droits de mutation, il y a de plus en plus de mouvements sur les terrains, sur les habitations, donc je crois qu'on a eu raison de faire une prévision prudente mais qu'à l'arrivée, il y aura tout de même une relative bonne surprise.

Enfin pour les impôts et pour le recensement des contribuables qui est en cours et qui se poursuit, je ne mets rien ni personne en cause, je reste intimement persuadé et comme vous, je circule dans la commune que beaucoup de gens manquent encore à l'appel sur certains axes départementaux, on ne va même pas donner les numéros des routes et que si le travail pouvait être accéléré, la collectivité et ses habitants notamment ceux qui sont déjà contribuables en seraient les premiers bénéficiaires ».

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur la section de fonctionnement de la partie dépenses.

Monsieur Jean-Paul RANDOLPH : « Est-ce que le régime indemnitaire fait partie de la masse salariale et est ce que je peux avoir le coût par catégorie, s'il vous plait ? ».

Madame Catherine PONS répond : « Je ne dispose pas dans l'immédiat de ces informations. Est-ce qu'il s'agit des catégories A, B et C ? On peut fournir ces renseignements mais pour l'instant, je ne suis pas en mesure de vous le dire car je ne connais pas la masse salariale par catégorie ».

Monsieur le Maire dit : « Il faut transmettre l'information pas plus qu'à Monsieur RANDOLPH qu'à tous les conseillers municipaux ».

Madame PONS répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ?

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** propose de passer à la partie qui concerne les recettes de la section de fonctionnement du Budget général.

Monsieur le Maire dit : « Je pense que la présentation faite par Catherine PONS a été suffisamment claire, elle a indiqué les points les plus essentiels ».

Intervention de **Monsieur Jean-Elie PANELLE** : « Au niveau du sport, vous avez prévu des travaux aux abords du gymnase. De quels travaux s'agit-il ? ».

Monsieur le Maire demande à quelle page se trouve cette opération ?

Monsieur le Maire précise que cette partie se trouve dans la section d'investissement.

Puis il demande s'il y a d'autres questions sur la partie recettes de la section de fonctionnement.

Monsieur Jean-Elie PANELLE demande : « Les prestations de service, de quoi s'agit-il exactement, il y a une somme de 175 000 €? ».

Madame Catherine PONS répond : « Les prestations de service concernent le compte 611 qui regroupe les frais de gardiennage, de nettoyage, d'entretien des voiries, l'entretien des espaces verts des écoles ».

Monsieur le Maire demande pourquoi les prestations de service à la page 13 du budget article 70688 passent de 2200 à 215 200 €?

Madame PONS répond : « Ce sont les 215 000 € de frais d'actes et de contentieux pour les transferts de propriétés qui sont gérés par l'Urbanisme ».

Monsieur le Maire dit : « C'est ce que je disais tout à l'heure que c'était relatif au service de l'Urbanisme ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations ?

Pas d'observations, **Monsieur le Maire**, propose de passer à la section Investissement, partie dépenses.

Monsieur le Maire dit : « Je pense que Monsieur Elie SALEG peut apporter la réponse à la question posée tout à l'heure par Monsieur Jean-Elie PANELLE ».

Monsieur Elie SALEG, Responsable du Service Municipal des Sports précise : « Il s'agit du bétonnage des abords du gymnase qui posent problème lorsqu'il pleut. Ces travaux permettront d'assainir cette partie »

Monsieur Bernard SELLIER : « La préparation du budget a ressemblé à celle des années précédentes, à la limite, il y a eu encore plus de réunions de la commission budgétaire, d'abord pour les orientations budgétaires, d'éventuelles actions auxquelles faisait allusion Jean-Elie PANELLE et puis le détail aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Six réunions, pour préparer le vote du budget, je crois que c'est quand même sérieux et c'est absolument cela qu'il fallait faire.

Je dirai deux choses en ce qui concerne le budget d'investissement, on pourra vraisemblablement maintenir des travaux en matière de voirie, d'éclairage, il y a des subventions qui sont d'ailleurs notées en recettes. Les constructions scolaires sont subventionnées à 100 % ou 80 %, cela correspond à des missions obligatoires, je ne vois

pas comment on pourrait faire autrement et il vaudrait mieux que les enfants soient à l'école que dans la rue.

Les travaux de patrimoine, c'est certainement une dernière tranche, des gros travaux de réhabilitation entrepris, il y a déjà une vingtaine d'années au Camp de la Transportation et pour les équipements sportifs, on a réalisé ces dernières années, des équipements de proximité, il ne faut certainement pas se désunir dans ce domaine qui concerne une grande partie de la jeunesse.

Alors, moi je n'ai pas les mêmes inquiétudes que Jean-Elie PANELLE sur le déficit, il voudra bien me pardonner, parce qu'il y a des opérations qui sont inscrites mais qui font l'objet d'un accord de subvention dans le courant de l'année et puis au pire, elles seront différées. Donc par rapport aux investissements réels de l'année dernière, 4,8 M€ avec un déficit de 1 M€ si j'ai bonne mémoire, je pense qu'en s'en occupant tous très sérieusement et je compte aussi beaucoup sur l'ensemble des services, on arrivera à réaliser 6, 7, 8 millions d'euros d'investissement, ce qui est certainement le rythme normal, après tout c'est quand même 7 ou 8 fois moins que le budget de fonctionnement et donc à l'arrivée le déficit sera encore relativement limité.

La prévision est une chose surtout en investissement mais il y a tellement d'aléas quant aux dates de subvention et quant aux attributions effectives de subventions, je crois que ça, c'est vraiment une prévision vue d'avion et qu'il n'est pas possible de faire autrement. Je reste malgré tout optimiste pour ce qui est des investissements que nous prévoyons et que nous arriverons tous ensemble à réaliser cette année encore.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ?.

Intervention de **Monsieur Jean-Elie PANELLE** : « Cela ne me permet de répondre directement au Collègue SELLIER, je ne suis pas si optimiste que lui, je crois que la Directrice des Affaires Financières également puisque nous présentons un déficit de 5 M€ cela veut bien dire que pour l'instant, nous n'avons aucune certitude sur les recettes et je répète ce que j'ai dit précédemment, on voit bien à travers de la présentation qu'il s'agit bien d'affichage politique.

C'est bien d'avoir envie de réaliser des projets mais faudrait-il encore avoir les moyens pour les réaliser ? Et c'est là où le bas blesse, c'est que pour l'instant, on n'a aucune certitude sur les recettes pour pouvoir mettre en œuvre ce programme que vous nous présentez pour cette année 2011. Toujours sur les recettes, j'ai entendu comme tout le monde aux informations que la Région allait vous apporter une aide. Est-elle prise en compte dans ce budget dans les aides exceptionnelles qui ont été présentées tout à l'heure ? ».

Monsieur le Maire répond : « Non, puisque cette offre territoriale que j'ai signée avec le Président Rodolphe ALEXANDRE, Mardi dernier, est arrivée bien après. Par conséquent et comme vous le savez, on a l'habitude de mettre en place ce qu'on appelle les décisions

modificatives (DM) et c'est donc au cours d'une décision modificative que cette aide sera inscrite au budget.

Ceci dit et je profite comme je l'ai dit publiquement, je rappelle que l'ensemble du Conseil Municipal était invité, et tout cela rejoint un peu ce que disait Bernard SELLIER. C'est la première fois que la Région me semble t-il, depuis 1993 donnait une subvention à la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni, la dernière subvention dont la Commune a bénéficié, c'était à l'époque de Monsieur Georges OTHILY lorsqu'il nous avait aidé à financer la piscine et depuis là, aucune subvention et pourtant nous avons des gens au sein du Conseil Municipal même, qui étaient Conseiller Régional et qui nous représentaient au sein de ce Conseil Régional, je le dis simplement comme ça pour information. On ne va pas faire de polémique ce soir, je veux simplement le rappeler et puis continuons à travailler sur le budget ».

Monsieur Alain PANELLE : « Sur la partie investissement, je suis un peu étonné de voir dans le budget : Construction de la salle polyvalente Sparouine. Il est indiqué un certain montant mais c'est un projet qui traîne depuis un moment. J'ai l'impression que chaque année, on fait de l'investissement sur cette salle mais elle n'aboutit jamais cette maison de quartier »

Monsieur le Maire répond : « Non, non, nous sommes venus ici pour les délibérations, après ces délibérations doivent être inscrites au budget. C'est comme tout à l'heure quand on a posé la question sur la participation de la Région au moment où l'offre territoriale a été signée, le budget était déjà voté, par conséquent, lorsque nous allons représenter un budget, si les opérations sont engagées, c'est comme cela que ça se passe, c'est une question d'écritures comptables »>.

Madame Catherine PONS complète les propos de Monsieur le Maire : « Il y a eu effectivement une section budgétaire plus importante de 60 000 € pour la construction de la salle polyvalente de Sparouine. Il y a une partie des dépenses qui a été faite, d'ailleurs la salle existe. La Mairie achète des matériaux avec ces crédits qui sont inscrits, on met une subvention modique et ce sont les membres de l'association du village qui construisent eux-mêmes. C'est vrai que parfois, ils peuvent construire et que d'autres fois, ils ne peuvent pas. Ils sont donc accompagnés par les Services Techniques Municipaux.

Je pense que le Directeur des Services Techniques Municipaux peut mieux parler de l'avancement des travaux mais je précise que ce n'est pas tous les ans que nous rajoutons une somme, c'est toujours le même montant qui diminue chaque année car il y a quand même des travaux qui sont faits mais qu'on reporte puisque c'était une somme globale qui avait été affectée à la construction de cette salle et qu'elle n'a pas été entièrement dépensée. La salle n'étant pas complètement terminée, nous conservons cette somme puisque nous avons de financements sur ce dossier donc de ce fait nous sommes obligés de justifier pour les financements que nous avons eu ».

Monsieur Philippe JOAN intervient : « Juste pour apporter une information à Alain PANELLE. Ce sont des travaux de finition qui vont se faire bientôt. Il s'agit du faux

plafond, de la plomberie etc... L'achèvement de ces travaux permettra, j'espère d'inaugurer peut être cette salle pour la fête de Saint-Laurent au mois d'Août ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Le contrat territorial qui vient d'être signé par la Région alloue, si j'ai bien compris car j'étais absent Mardi dernier, une certaine somme sur trois ans, donc il y aura forcément des documents annuels. Je fais une proposition, nos besoins sont importants notamment dans le domaine de la voirie, une fois que les commissions travaux, sportive, culturelle etc... se seront réunies, la commission des finances pourrait valider le programme qui sera arrêté au niveau communal et pour les trois ans et pour l'année, je me demande si cette démarche, cet évènement ne mériterait pas un vote solennel au Conseil Municipal peut être avant le 30 Juin ».

Monsieur le Maire répond : « Cela peut être une idée tout à fait intéressante ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Monsieur le Maire, je ne cherche pas la polémique, c'est plutôt vous qui l'alimentez. J'ai juste posé une question à savoir si cette somme était déjà inscrite dans ce budget. Vous me répondez non et ça peut s'arrêter là. Maintenant, vous évoquez la présence de conseiller municipal de Saint-Laurent à la Région qui n'aurait pas etc..... J'inscris d'abord en faux ce que vous dites, en disant que depuis 1993, la région n'a jamais donné de subvention, j'inscris cela en faux et tout le monde pourra le vérifier.

Vous vous rappelez et je ne pense pas que vous l'avez oublié qu'entre 1998 et 2004, nous avons partagé ensemble la majorité de la Région et vous en tant que Maire de Saint-Laurent, votre collègue Serge FELIX était 1^{er} Vice-Président pendant toutes ces années là, je ne pense pas que vous avez oublié que Saint-Laurent existait ».

Monsieur le Maire répond : « Il ne s'agit pas de polémique, je me contente simplement de rappeler certains faits ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE prend la parole.

Monsieur le Maire dit : « Je vous ai laissé parler, laissez moi parler. Entre homme intelligent, il faut savoir s'entendre et se comprendre. En vous disant cela, j'ai simplement rappelé les faits. Je le redis, même si c'est vrai pendant quatre six ans, effectivement nous avons partagé une majorité, c'était pour le bien être de la Guyane. Ce qui veut dire que lorsque les choses sont compliquées, nous savons nous retrouver comme vous avez été aussi mon Adjoint d'ailleurs, je vous le rappelle ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Je n'oublie pas moi, mais vous, vous semblez oublier ».

Monsieur le Maire : « On sait qu'en tant que Guyanais intelligent et de bon sens lorsqu'il faut se retrouver, on se retrouve. Ceci dit, permettez moi de rappeler une réalité. Comme tu viens de le proposer collègue Bernard SELLIER, je pense que ce ne serait pas une mauvaise chose que nous puissions au cours d'une séance solennelle acter cette proposition positive que la Région, présidée par Monsieur Rodolphe ALEXANDRE nous fait.

Je pense que c'est une très bonne chose de pouvoir le montrer et l'afficher clairement comme d'ailleurs je précise pour le rappeler nous allons aussi recevoir Monsieur Alain TIEN-LIONG, Président du Conseil Général, d'ici quelque temps qui fera peut être la même opération, nous irons sur le terrain aussi, nous allons examiner quels sont les besoins de la collectivité communale de Saint-Laurent-du-Maroni et à partir de là nous aurons certainement aussi des documents à signer.

Ce que je veux dire par là c'est qu'entre cette époque d'aujourd'hui que nous vivons qui est une époque difficile et bien, il y a une prise de conscience qui dépasse les clivages politiques. Alors peut être qu'à l'époque, certains avaient toutes les manettes qu'il fallait tirer et ne l'ont pas tirées et sont responsables aujourd'hui de la situation dans laquelle nous sommes. Moi, je dis pour en terminer, que la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni par rapport à sa situation financière n'a pas besoin qu'on vienne au Conseil Municipal pour faire des grandes déclarations, ce n'est pas ça dont on a besoin aujourd'hui.

On a besoin d'une solidarité entre nous, de parler le même discours, le même langage, nous sommes des Saint-Laurentais ici, c'est notre patrimoine, il ne faut pas profiter de la situation de Saint-Laurent-du-Maroni pour faire de grands effets de manches, on n'a pas besoin de ça, ici aujourd'hui. On a besoin de savoir comment nous allons faire ensemble pour sortir la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni de son ornière financière, voilà ce que je vous demande. Je ne vous demande pas autre chose ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE répond : « De toutes façons, je ne vous suivrai pas dans vos dérives ».

Monsieur le Maire dit que maintenant nous poursuivons et je ne prendrai que les questions qui concernent le Budget de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

Monsieur Jean-Elie PANELLE prend la parole et rétorque : « Le mandat que j'ai ici c'est le suffrage universel qui me l'a donné et vous n'avez pas à dire que vous n'avez pas besoin de telle personne ou telle personne ».

Intervention de **Monsieur Jean-Paul RANDOLPH** : « Est-ce que la Mairie perçoit une taxe sur l'affichage ?

Monsieur le Maire invite Madame Floriane HAINAUT à apporter une explication à ce sujet.

Madame Floriane HAINAUT précise : « Dans les frais d'études qui sont budgétisés justement, au service d'Urbanisme, il y a la mise en place d'un règlement d'affichage avec aussi la mise en place des titres de recettes et recettes affectées ».

Monsieur le Maire dit : « C'est un travail qui a commencé et qui nous permettra dans les années à venir à avoir des recettes supplémentaires ».

Monsieur le Maire précise : « Nous avons fait le tour sur le Budget Principal, section fonctionnement et investissement, je propose donc de le mettre aux voix s'il n'y a pas d'autres questions.

Quels sont ceux qui s'opposent ?

Une opposition, celle de Monsieur Jean-Elie PANELLE.

Une abstention, celle de Monsieur Alain PANELLE.

Monsieur le Maire dit que le Budget principal de la Ville 2011 est donc adopté à la majorité des membres présents.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour ce vote.

4°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 : EAU ET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, le budget primitif 2011 – budget annexe eau et assainissement qui s'élève à :

➤ <u>Section d'investissement</u>		
▪ Dépenses	:	3 708 274,65 €
▪ Recettes	:	3 708 274,65 €
➤ <u>Section de fonctionnement</u>		
▪ Dépenses	:	587 110,00 €
▪ Recettes	:	587 110,00 €

Vu les orientations budgétaires 2011, l'analyse financière et les données financières de l'exécution budgétaire 2010 ;

Vu les différentes annexes du budget primitif 2011 ;

Vu le volume des crédits alloués pour le fonctionnement des services municipaux chapitre par chapitre ;

Vu les différentes recettes de fonctionnement et d'investissement prévues pour la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que le budget primitif 2011 – budget annexe eau et assainissement est équilibré en recettes et en dépenses mais aussi par section conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- ✓ **DE VOTER** le budget primitif 2011 – budget annexe eau et assainissement au niveau :
 - Du chapitre pour la section de fonctionnement

- Du chapitre pour la section d'investissement

Monsieur le Maire indique que nous allons aborder tout d'abord la section d'investissement partie dépenses.

Monsieur Bernard SELLIER dit : « Madame PONS a déjà donné beaucoup de précisions tout à l'heure, je voulais simplement rappeler que les remplacements de canalisation d'eau potable qui sont prévus notamment le long du premier kilomètre de la route de Saint-Jean, il y a deux canalisations, on l'a déjà dit, il y a quand même trop souvent des problèmes, il y a même des interventions du fermier qui ne relèvent pas de lui et je tiens tout de même à le souligner et il y a une des deux canalisations qui doit avoir un diamètre désormais plus important et être en PVC et non plus en vieille fonte tout simplement parce que la Ville se développe et que le nombre d'abonnés en eau potable augmente également de façon significative tous les ans.

Pour ce qui est du réservoir prévu dans le quartier des Sables Blancs, c'est un des points importants du schéma d'eau potable adopté en 2005 et que, année après année, on applique, on est tout de même sensiblement au milieu du parcours donc il ne s'agit pas encore une fois d'avoir doublé la capacité de captage, la mise en service c'est pour les prochains mois, on a un peu attendu EDF. Il faut aussi avoir des capacités de stockage plus importants donc il y a le nouveau réservoir de la route de Saint-Jean, il en est prévu un autre dans ce quartier, les châteaux d'eau en général sont sur des points hauts.

Troisième et dernier point, pour l'assainissement, on ne parle plus beaucoup actuellement de la station d'épuration mais le projet n'est pas abandonné, on en est à la fin des études préliminaires et même de l'avant projet, entre temps, on a du actualiser notre schéma directeur. J'en profite pour préciser que certaines mesures n'ont pas pu être possibles au mois de Janvier puisqu'il y a eu une période déjà sèche de plusieurs semaines, ces mesures vont être faites au mois de Mai, on va boucler le Schéma directeur d'assainissement et après cela, la station d'épuration passera au stade de projet avec l'appel d'offres travaux avec nos maîtres d'œuvre SOGREAH et EAU DYSSEE.

Simplement, il était utile sur le budget 2011 de prévoir deux sommes, d'une part pour la fin des études de développement de la maîtrise d'œuvre, ça se paye par petites tranches et également les premiers travaux sur le terrain qui se situe entre la route de Paul ISNARD et la Balaté, terrain qui a été maintenant choisi de façon précise grâce aux études préliminaires, des terrassements devraient se faire dès cette année d'où la somme qui est inscrite à ce niveau ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations sur cette partie.

Monsieur Alain PANELLE : « Sur la partie investissement, je crois qu'il y a un volet qu'on a me semble t-il oublié. Il s'agit du volet eaux pluviales, Monsieur SELLIER. J'avais évoqué lors du précédent vote du budget, le problème existant à la cité des Cultures où il n'y a pas de réseau d'eaux pluviales donc j'aimerais que l'on fasse une petite étude à ce niveau pour pouvoir améliorer la situation des gens de la cité des Cultures ».

Monsieur SELLIER dit : « Je peux faire une réponse en deux parties. Toutes les opérations souhaitables, utiles, voire indispensables avaient été recensées par Monsieur CHABRIER et moi-même avant que les propositions soient faites à la Commission des finances. Maintenant, les recettes possibles, il n'y a malheureusement pas de subvention pour l'assainissement pluviales ce qui fait que les ambitions ont du être revues à la baisse. Mais dans le programme de voirie où je sais que les opérations sur la zone des Cultures figurent, il sera possible je pense d'associer des travaux d'eaux pluviales sans entrer dans les détails à l'instant mais c'est vrai c'était bon de le rappeler et je remercie le collègue ».

Monsieur le Maire : « Je pense qu'il faut en tenir compte de ce qui vient d'être dit car cela fait plusieurs fois que la remarque est faite ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations ?

Pas d'observations, **Monsieur le Maire** propose de passer à la partie recettes de la section d'investissement.

Pas d'observations des élus sur cette partie recettes.

Monsieur le Maire dit que nous passons à la section de fonctionnement. Ce qu'on peut dire c'est que nous avons un budget qui devient de plus en plus conséquent par rapport à ce qu'il était, il y a encore quelques années. Puisque nous parlons de budget de l'eau et de l'assainissement, on pourrait faire un point à l'ensemble du Conseil Municipal sur la démarche dans laquelle nous sommes par rapport à l'obligation que nous avons de créer déjà une deuxième station ».

Explications de **Monsieur Bernard SELLIER** : « La station d'épuration est à la charnière de ce qu'on appelle les phases avant projet et la phase projet comme je le disais, il y a quelques instants, donc cela veut dire l'essentiel des travaux en 2012 même si on peut espérer cette année démarrer les terrassements et puis pour le programme d'eau potable qui est encore plus conséquent, le déplacement du captage qui a été opéré, le nouveau château d'eau de la route de Saint-Jean devrait être mis en service. Beaucoup d'essais ont été faits, on a un peu attendu le raccordement électrique mais maintenant c'est imminent.

La mise en service cette année, c'est sûr, la construction du 4^{ème} réservoir d'eau potable, je crois qu'il y aura des études cette année et la réalisation l'année prochaine, avec tous les chantiers de logements qui sortent, le réseau d'eau potable en particulier va se développer en longueur, il y a ici et là des canalisations qu'il faut remplacer en mettant des diamètres plus importants donc nous sommes en plein dans l'application du schéma directeur de 2005 et on a vu que parfois même, on était amené à l'appliquer par anticipation. Le réservoir de la route de Saint-Jean n'était certainement pas prévu quatre ans après mais il a fallu le faire par précautions tout simplement ».

Monsieur Alain PANELLE intervient : « Pour signaler une situation qui est assez ubuesque, je dirai. Le lotissement Chantal et je dis cela pour Monsieur SELLIER qui est présent, les promoteurs ont fait faillite, c'est un lotissement privé aujourd'hui qui se retrouve avec un poste de refoulement qui est là et qui n'appartient à personne ».

Monsieur le Maire demande de quel lotissement s'agit-il ?

Monsieur Alain PANELLE dit qu'il s'agit du lotissement Chantal qui se situe vers la route de Paul ISNARD.

Madame Floriane HAINAUT précise qu'il s'agit des anciennes villas Mélissa.

Monsieur PANELLE Alain dit que ce poste de refoulement n'appartient à personne et s'il se passe quelque chose, ce sont ces pauvres habitants de ce lotissement qui seront confrontés aux problèmes ».

Monsieur le Maire prend acte et dit qu'il faut aller voir ce problème sur place.

Monsieur Bernard SELLIER prend bonne note et dit qu'il regardera cela dans le détail.

Monsieur le Maire dit s'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix ce budget eau et assainissement.

Quels sont ceux qui s'opposent ?

Pas d'opposition.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Deux abstentions, celles de Monsieur Jean-Elie PANELLE et Monsieur Alain PANELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité VOTE le Budget Annexe eau et assainissement au niveau :

- Du chapitre pour la section de fonctionnement
- Du chapitre pour la section d'investissement

5°) VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation annuelle de voter les taux d'imposition des trois taxes directes locales :

- ✓ Taxe d'habitation
- ✓ Taxe sur le foncier bâti
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti

Il propose conformément aux orientations budgétaires 2010 de maintenir les taux au même niveau que celui des années précédentes.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

↳ **VOTER** les taux d'imposition 2011 selon le tableau ci-après :

Taxes	Bases effectives 2010	Taux	Bases prévisionnelles 2011	Taux proposés	Produits attendus
Habitation	5 146 027	21,07	5 860 000	21,07	1 234 702
Foncier bâti	5 274 009	39,40	5 839 000	39,40	2 300 566
Foncier non bâti	103 302	76,32	90 200	76,32	68 841

↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que cela fait plus de 15 ans que nous votons les mêmes taux, qu'on évite d'augmenter la pression fiscale sur les contribuables. Il n'y a pas que nous qui agissons sur les taux, il y a la Région, le Département, la CCOG aussi. Je propose donc que l'on puisse reconduire les mêmes taux.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Pas d'observations, il met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition mais une abstention celle de Monsieur Jean-Elie PANELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **VOTE** les taux d'imposition 2011 selon le tableau ci-dessous ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

6°) MARCHE DES PRODUCTEURS :

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil, que la ville poursuit en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Guyane, une politique de promotion de la production agricole locale.

Il précise que le principe de l'organisation régulière d'un Marché des producteurs a été décidé par délibération du 04 juin 2010.

Monsieur le Maire indique que lors de sa réunion du 09 février 2011, la commission s'est prononcée en faveur de la réalisation d'une manifestation thématique (les Plats Régionaux Traditionnels) de valorisation de la production locale.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire indique qu'il est possible de solliciter le programme LEADER disponible pour l'Ouest Guyanais (Groupe d'Action Locale (GAL) de l'Ouest), destiné à la promotion et la valorisation du patrimoine rural au service des productions et des savoir-faire agricoles, pour le cofinancement de cette manifestation.

Aussi, il propose le budget prévisionnel suivant :

DESIGNATION DES OPERATIONS	MONTANT
COMMUNICATION SONORE	2 231,00 €
COMMUNICATION VISUELLE	3 746,10 €
EQUIPEMENTS/MATERIELS	4 224,50 €
INSTALLATION DU MATERIEL	1 465,00 €
NETTOYAGE DU SITE	1 150,00 €
GARDIENNAGE ET SECURITE	1 636,80 €
TOTAL ESTIMATIF DE LA MANIFESTATION DU 11/06/2011	14 453,40 €

PLAN DE FINANCEMENT :

PARTICIPATION GAL GUYANE	11 562,72 €	80 %
PARTICIPATION COMMUNALE	2 890,68 €	20 %
TOTAL	14 453,40 €	100 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ✓ **APPROUVER** le projet de manifestation de lancement du Marché des producteurs et son plan de financement prévisionnel ;
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le Groupe d'Action Locale (GAL) de l'Ouest pour un financement de la manifestation au titre du programme LEADER ;
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa Première Adjointe à signer tout document relatif à ce projet.

Monsieur le Maire précise que ce marché s'est tenu, il y a quelques mois et ce fut un succès, tout le monde s'en rappelle mais simplement cela demande un peu de financement et c'est la raison pour laquelle nous sommes financés par le LEADER (le GAL) et pour cela, il faut une délibération.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Pas d'observations, il met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet de manifestation de lancement du Marché des producteurs et son plan de financement prévisionnel ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Groupe d'Action Locale (GAL) de l'Ouest pour un financement de la manifestation au titre du programme LEADER ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa Première Adjointe à signer tout document relatif à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

Juste avant d'aborder les questions diverses, **Monsieur le Maire** demande à Madame Floriane HAINAUT, Directrice du Service Urbanisme de faire une information au Conseil Municipal.

Madame Floriane HAINAUT rappelle que l'enquête publique sur le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) débute à compter de demain Mercredi 04 Mai 2011 et pour une durée de un (1) mois soit jusqu'au 03 Juin 2011. Le Commissaire Enquêteur sera au Service Urbanisme tous les mercredis matin. Ce serait intéressant que vous puissiez venir voir tous les documents qui sont consultables et prendre l'attache du Commissaire Enquêteur pour peut être voir les dossiers un peu différemment sous un nouvel angle ».

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit d'une information importante.

Madame Cécile ALFRED : « Mon intervention concerne l'état de nos rues qui sont déjà vraiment endommagées et je vois qu'à certaines rues, il y a des travaux qui sont faits où on a creusé pour faire des canalisations et faire passer des tuyaux mais on n'a pas rebouché convenablement. Je vois du côté de la Douane, sur la route en allant vers le Lac Bleu et il y a encore d'autres endroits où la remise en état des rues n'est pas faite convenablement ».

Monsieur le Maire dit : « Tu as parfaitement raison, cela a toujours été mon souci. Est-ce que Martial CHABRIER peut nous apporter un éclairage à ce sujet ? ».

Monsieur Martial CHABRIER : « Pour les tranchées, c'est toujours une difficulté quand on réalise les travaux, ce qui se fait généralement, c'est un rebouchage provisoire. Je demande maintenant aux entreprises de le faire de façon plus solide de

manière à ce que la remise en état tienne mieux avec un enrobé par-dessus. Pour l'instant, les entreprises ne sont pas encore habituées à le faire mais il faut absolument qu'on arrive à leur faire réaliser ce type de travaux pour éviter les inconvénients que l'on rencontre, les matériaux qui s'enlèvent et les tranchées qui se dégradent assez rapidement, c'est dangereux pour tous types de véhicules. Pour ce qui concerne les travaux de remise en état des rues, il y a des travaux qui ont commencé sur Paddock, Fâtima, et ça va continuer sur les Cultures ensuite Sables Blancs et puis tout au long de l'année, il y aura des travaux de voirie communale par point à temps automatique comme on l'avait indiqué lors d'une précédente séance. Avec les crédits qui nous seront alloués bientôt par la Région et le Département, on aura des travaux plus importants qui seront réalisés avec des matériaux en enrobée certainement sur des voiries importantes de la Commune ».

Monsieur le Maire dit : « Je profite pour dire aux membres de la Commission des Travaux et de voirie et aux Adjoints que nous prévoyons une réunion vendredi à 11 H 30 après, la réunion concernant l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) pour arrêter justement les rues qui seront concernées par les financements qui nous ont été attribués par la Région et ce sera pour nous l'occasion d'évoquer la question mise en avant par Cécile ALFRED parce qu'on ne peut pas se contenter de dire que les entreprises ne font pas ce qu'elles doivent faire, il faut vraiment si elles ne peuvent pas, qu'elles soient à l'amende mais il faut que l'on trouve une solution. Nos voiries ne sont pas solides, on ne peut pas se permettre le luxe de laisser faire n'importe quoi ».

Monsieur Alain PANELLE dit : « D'autant plus que c'est un problème qui a déjà été évoqué. Quand les entreprises entreprennent des travaux, elles font bien une demande d'autorisation pour pouvoir réaliser des tranchées, elles signent un document ? On ne leur demande pas de remettre en état l'ouvrage ? ».

Monsieur CHABRIER répond : « Oui, on leur demande bien, ensuite il faut qu'il y ait un contrôle qui soit fait par le Maître d'œuvre ou le Maître d'ouvrage et c'est parfois la SGDE, EDF, c'est à eux de faire respecter ce qui a été demandé et puis c'est à nous de vérifier que les choses ont été faites comme demandées dans le document technique et l'autorisation de voirie. De plus en plus, on sera exigeant là-dessus pour éviter ces inconvénients sachant qu'on ne peut pas faire une réfection définitive tout de suite, ça ne marche jamais, le compactage doit se faire au cours du temps donc on est obligé de faire une réfection provisoire après revenir pour faire la réfection définitive avec un enrobé ».

Monsieur le Maire dit : « Ce qu'il faut, c'est s'assurer d'un suivi et d'un contrôle pour ne pas perdre de vue l'opération ».

Monsieur Alain PANELLE s'adresse à Madame PONS : « Aujourd'hui sur les factures d'électricité, il y a une part communale. J'aimerais savoir si cette part communale est perçue par la Mairie de Saint-Laurent ».

Madame Catherine PONS répond : « Cette part est inscrite au budget, nous avons une part de redevance communale qui représente un peu plus de 200 000 € par an ».

Monsieur le Maire dit : « Lisez la situation pour voir que l'augmentation de la redevance due par EDF augmente moins vite que la démographie. Nous l'avons constaté et d'ailleurs ça sera un des sujets que la Commission Qualité aura à traiter ».

Monsieur Alain PANELLE : « Je crois qu'il y a matière à creuser à ce niveau là. Il y a un écart qu'il faut essayer de faire combler par EDF ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Vous avez été sollicité récemment par le Parti Socialiste Français pour la mise à disposition des bureaux de vote de la Ville de Saint-Laurent pour l'organisation des élections primaires pour la candidature à l'élection présidentielle pour 2012, je voudrai savoir quelle réponse, vous comptez apporter à cette demande ? ».

Monsieur le Maire répond : « Il me semble que nous avons préparé, une lettre, c'est une réponse négative. Tout simplement, d'abord ce n'est pas une obligation, c'est une faculté. Je ne vois pas pourquoi, je le ferai pour le PS, pour l'UMP, pour le PC. Les salles de la Mairie jusqu'à maintenant sont restées très neutres entre les élections, par conséquent, je ne veux pas du tout mettre le doigt dans ce système ».

Monsieur Philippe JOAN : « Je voudrais revenir un peu sur les déclarations de mon ami Jean-Elie PANELLE, sur ce côté pessimiste sur l'avenir de Saint-Laurent à partir du budget que nous venons de voter ce soir. Je rappelle que nous avons en ce moment pas mal de projets de constructions notamment avec la ZAC Saint-Maurice où nous avons près de 5000 logements, la SIGUY qui aujourd'hui est en train de construire je crois à peu près 300 logements en moyenne et nous avons aussi la SEMSAMAR qui a terminé Saint-Louis.

La SEMASAMAR continue aussi sur la ZAC Saint-Maurice et va certainement venir nous présenter un projet le 09 Mai prochain concernant les Sables Blancs puisque là aussi, nous essayons de tenir nos engagements et à partir de l'ensemble de ces constructions, j'avais demandé l'année dernière, je crois que c'est important, que nous fassions une estimation des possibilités de recettes fiscales par rapport naturellement à toutes ces constructions qui sont aujourd'hui en cours.

Pour la ZAC Saint Maurice, nous avons délivré environ un peu plus de 800 permis de construire. Donc je maintiens quand même ma demande, Monsieur le Maire concernant cette étude pour estimer un peu les recettes fiscales possibles pour l'an prochain déjà mais aussi pour les années à venir. Mais il y a quand même un gros « hic », malgré tout cela, l'ensemble des promoteurs se trouvent bloqué par un problème qui ne se situe pas seulement pour Saint-Laurent mais pour toute la Guyane, c'est au niveau d'EDF. Je crois qu'aujourd'hui, nous avons une cité qui est bloquée à Saint-Maurice, nous avons aussi Saint-Louis au niveau de la SEMSAMAR qui a été bloquée par rapport à l'installation tardive du transformateur.

Le Directeur d'EDF était venu à Saint-Laurent, il y a quelques mois et tous ces points là avaient été soulevés par l'ensemble des promoteurs et je crois, Monsieur le Maire qu'on ne peut pas rester insensible à cela. Chez nous aussi, on subi des baisses de tensions puisque beaucoup de gens le disent et nous ne sommes pas à l'abri naturellement de problèmes de réseau.

J'aimerais proposer, Monsieur le Maire, lors du prochain Conseil Municipal, que les élus municipaux de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni prennent une motion en demandant à EDF de prendre les dispositions nécessaires pour ne pas ralentir les programmes de logements qui sont mis en place aujourd'hui et qui posent problème à cause des raccordements. A Saint-Louis, il y a environ 100 logements, à Saint-Maurice, c'est près de 300 logements. Tous les attributaires sont en attente de rentrer dans ces logements mais les promoteurs ne peuvent pas livrer ces logements tout

simplement à cause du problème avec EDF. Il n'y a pas seulement EDF mais aussi France Télécom avec qui les promoteurs sont confrontés au même problème ».

Monsieur Philippe JOAN propose de prendre également une motion concernant France Télécom pour évoquer tous les problèmes que rencontre la population de Saint-Laurent-du-Maroni afin que des dispositions soient prises en ce sens ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur Philippe JOAN et dit que c'est un vrai problème, nous allons donc proposer lors de la prochaine séance du Conseil Municipal un projet de motion notamment concernant EDF parce que c'est malheureux de constater que des logements sont prêts et que ces logements ne peuvent être livrés tout simplement parce qu'on ne peut pas mettre en place le branchement. Non seulement ce sont des personnes qui restent pour l'instant dans des situations inacceptables mais en plus c'est de l'argent que perdent les opérateurs puisque les logements ne peuvent être mis tout de suite en location.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, **Monsieur le Maire** remercie l'assemblée municipale et lève la séance à 20 heures 45 minutes.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, le 18 Mai 2011.

